

### Le taux d'emploi augmente avec le niveau de scolarité

Le **taux d'emploi** pour un groupe donné (âge, sexe, état matrimonial, région géographique, etc.) correspond au nombre de personnes occupées dans ce groupe, exprimé en pourcentage de la population totale de ce groupe.

**Qualifications universitaires** désigne les personnes avec un « certificat ou diplôme universitaire inférieur au baccalauréat » ainsi que celles avec un « certificat, diplôme ou grade universitaire au niveau du baccalauréat ou supérieur ».

L'analyse dans ce document considère la population adulte âgée de 25 à 64 ans seulement.

- Selon l'Enquête nationale auprès des ménages de 2011, le taux d'emploi de la population du Nouveau-Brunswick âgée de 25 à 64 ans était de 70,8 %. De ce groupe d'âge, 21,9 % avaient des qualifications universitaires alors que 16,8 % n'avaient aucun certificat, diplôme ou grade.
- En général, le taux d'emploi augmente avec le niveau de scolarité. Le taux d'emploi des personnes de 25 à 64 ans au Nouveau-Brunswick ayant des qualifications universitaires était de 82,4 % comparativement à 47,8 % pour ceux qui n'avaient aucun certificat, diplôme ou grade.
- Pour la population adulte détenant un diplôme d'études collégiales, le taux d'emploi était de 78,7 % tandis que ceux avec un certificat d'une école de métiers avaient un taux d'emploi de 72,2 %. Pour ceux qui ont un diplôme d'études secondaires comme le plus haut niveau de scolarité, le taux d'emploi était de 68,6 %.
- Parmi les provinces, seulement trois avaient des taux d'emploi plus élevés pour les personnes ayant des qualifications universitaires que le Nouveau-Brunswick : en Saskatchewan (84,6 %), en Alberta (84,4 %) et au Manitoba (84,3 %). Le taux d'emploi au Nouveau-Brunswick de 82,4 % était plus élevé que le taux national de 81,6 %.

